



DIOCÈSE DE PONTOISE †

TEXTE OFFICIEL

# *Devenir diacre en Val d'Oise*

Un document rédigé par le Comité diocésain du diaconat permanent

## 1. POURQUOI LE DIACONAT ?

Le Concile Vatican II (1962-1965) a souhaité donner à l'Église, à l'image du Christ serviteur, la possibilité d'appeler des hommes baptisés afin qu'ils soient ordonnés diacres permanents au service de l'Église et du monde.

Les évêques de France s'étant inscrits dans cette démarche volontaire, le diaconat permanent est une réalité dans le diocèse de Pontoise depuis 1978.

En 2005, vingt et un diacres étaient en mission en Val-d'Oise. Régulièrement, au sein de nos communautés, des laïcs sont invités à réfléchir à cet appel.

Pourquoi pas vous ou quelqu'un de votre connaissance ?

## 2. QU'EST-CE QU'UN DIACRE ?

Le diacre est un homme, marié le plus souvent. parfois célibataire. Il poursuit sa vie familiale, professionnelle et citoyenne. Il a répondu à un appel, à une interpellation de l'Église.

Après discernement individuel et formation, l'évêque l'a jugé apte à être ordonné et à recevoir une mission au sein du diocèse.

Ordonné pour agir au nom de l'Église servante, le diacre n'est pas, de soi, destiné aux charges pastorales comme l'est le prêtre ou comme peut l'être le laïc qui reçoit une mission temporaire.

Il est donc chargé du service de la charité au titre de son ordination et de la mission qu'il reçoit de l'Évêque au nom du Christ en vue de la croissance de l'Église.

## 3. QUELLES MISSIONS POUR LE DIACRE ?

Le diacre participe à la mission du Christ en vue de la croissance de l'Église.

Une fois ordonné, il assume trois types d'engagements au service de la charité, de la parole et de la liturgie

### **Charité**

Ordonné au service de la charité cette personne doit être apte à rencontrer les hommes dans leurs pauvretés

Il se voit confier par l'Évêque une mission de long terme prioritairement au service de la charité. en particulier auprès :

- des gens du voyage
- des migrants
- du monde carcéral
- du monde scolaire
- du monde de la santé
- des entreprises et des lieux de travail
- des habitants de grandes cités
- du monde politique
- du monde des loisirs ...

### **Parole**

Serviteur de la Parole, le diacre est invité à s'en nourrir en se mettant à son écoute. Au nom de l'Eglise il aura, notamment lors de célébrations, à proclamer l'Evangile et à le commenter.

### **Liturgie**

Il est amené à tenir une place particulière au cours des célébrations de l'Eucharistie et à préparer et présider les sacrements de baptême et de mariage. Il reçoit aussi la charge de célébrer la liturgie des heures en union avec le peuple de Dieu intercédant pour lui et pour le monde entier.

## **4. QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ PAR LE DIACONAT ?**

Les hommes, qu'ils soient mariés (depuis plus de 10 ans) ou célibataires, membres de l'Eglise Catholique, peuvent être appelés au diaconat permanent.

La personne appelée doit avoir une vie spirituelle et sacramentelle qu'elle traduit dans ses engagements familiaux, professionnels, associatifs, ecclésiaux.

Pour toutes ces raisons, l'interpellation se fera auprès de personnes qui auront plus de 25 ans pour les célibataires et plus de 35 ans pour les hommes mariés. Il serait souhaitable que le candidat soit âgé de moins de 55 ans au moment de son ordination.

L'interpellation se fait en tenant compte du projet (professionnel, familial,...) et de l'état de vie de la personne.

L'Eglise demande en effet que le diacre s'engage lors de son ordination à rester toute sa vie dans l'état de vie qui est le sien, comme célibataire ou marié,

Dans le cas d'un homme marié, même si l'homme seul est appelé, l'Eglise sollicite l'accord de l'épouse, qui par le sacrement de mariage, est intimement solidaire du choix de son époux.

## **5. COMMENT RÉPONDRE À UN APPEL ?**

La candidature au diaconat est proposée par un ou plusieurs membres de l'Eglise, ou peut être éventuellement spontanée.

Après avoir réfléchi à la vocation diaconale de l'Eglise, les communautés, équipes d'animation pastorale, conseils pastoraux, mouvements et services ainsi que les personnes en responsabilité ont mission d'interpeller les personnes pressenties et d'accueillir les éventuelles candidatures spontanées.

Tous les candidats seront amenés à prendre un temps de réflexion afin de discerner le bien fondé de cet appel pour eux-mêmes et pour l'Eglise.

## **6. QUELLES ÉTAPES ET QUELLES FORMATIONS VERS LE DIACONAT PERMANENT ?**

Les étapes proposées doivent donner aux candidats et à leurs épouses les moyens d'un discernement en profondeur.

Il leur sera proposé :

- Un temps de pré-discernement de deux années
- Une période de formation de quatre ans durant laquelle un discernement sera conduit avec une équipe d'accompagnement.

Les épouses participent à ces étapes et sont invitées à discerner pour elles-mêmes si elles sont prêtes à assumer la décision de leur mari.

### **Pré-discernement**

La période de pré-discernement a pour but d'évaluer les aptitudes et d'approfondir la vie spirituelle du candidat au diaconat. Elle est placée

sous la responsabilité du délégué diocésain au diaconat. Il s'agit d'une période qui est décisive autant pour le candidat qui va s'engager pour toute sa vie que pour l'Église qui va l'appeler à un ministère. Le candidat mettra en œuvre tous les moyens pour opérer un vrai discernement.

Cette période de pré-discernement se déroulera au sein d'une équipe composée de l'ensemble des candidats au diaconat et leurs épouses.

Cette période se déroule sous forme de :

- Une réunion par mois en soirée où seront abordés : prière commune, partage de la Parole, apport extérieur sur un thème (vocation baptismale et diversité des vocations, nature et rôle des ministères dans la sacramentalité de l'Église, le diaconat : historique et développement actuel, diaconat et famille, diaconat et travail, ... )

- Deux retraites spirituelles de deux jours

- Une formation diocésaine de type « CEFORÉP » (cycle de deux ans d'étude et de formation de responsables en pastorale)

A la fin de cette période le candidat fera une demande écrite à l'Évêque par l'intermédiaire du service diocésain, pour entrer en formation. Le conseil de l'Évêque validera ou non, cette demande.

## Formation

Après un appel officiel de l'Évêque, les candidats sont envoyés en formation.

Comme le pré-discernement, la formation se fait en couple pour les candidats mariés.

Cette deuxième période, proposée avec les autres diocèses d'Île-de-France, se déroule sur 4 années de la façon suivante :

- Session de rentrée en formation de 4 jours fin août.

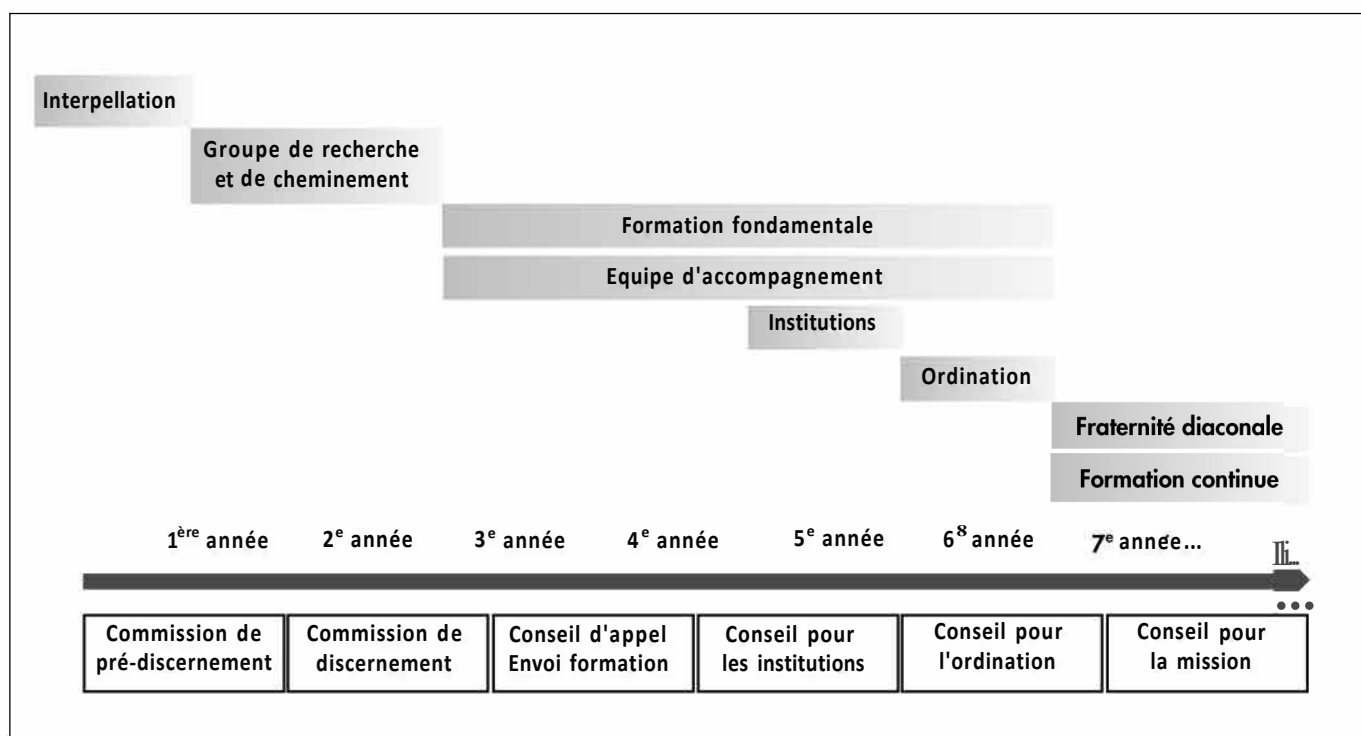
- Quatre week-end par an à Orsay (91) avec une formation en théologie, écriture sainte, liturgie, ...

Plusieurs étapes officielles jalonnent ces années : admission, institutions (lectorat et acolytat) et ordination.

Dès le début de cette formation le candidat constituera avec l'aide du délégué diocésain, une équipe d'accompagnement. Elle sera composée de personnes susceptibles de l'interpeller pour un discernement en vérité. Au cours de cette période l'équipe d'accompagnement aura à se prononcer sur l'aptitude du candidat à ce ministère.

A la fin de cette formation le candidat fera une demande auprès de l'Évêque pour être ordonné diacre.

## 7. LES GRANDES ÉTAPES POUR DEVENIR DIACRE



## **8. OÙ SE RENSEIGNER ? EN SAVOIR PLUS ?**

### **COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT PERMANENT (C.D.D.) :**

Evêché de Pontoise  
16, chemin de la Pelouse  
95300 PONTOISE

Tél. 01 30 38 34 24

Fax : 01 30 73 86 90

E-mail : [diaconat.permanent@catholique95.fr](mailto:diaconat.permanent@catholique95.fr)

### **DÉLÉGUÉ DIOCÉSAIN POUR LE DIACONAT PERMANENT :**

Thierry BUTOR

Evêché de Pontoise  
16, chemin de la Pelouse  
95300 PONTOISE

e-mail : [diaconat.permanent@catholique95.fr](mailto:diaconat.permanent@catholique95.fr)

### **OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :**

- Diaconat permanent - assemblées plénières de l'épiscopat - CND
- Le diaconat tout simplement - Philippe Warnier - Les éditions de l'Atelier
- Les diacres - Michel Cancouët et Bernard Violle - Desclée
- Diacres, c'est si simple d'aimer - Témoins sans frontières II - L.Vershavé
- CD ROM - C.N.D. textes de références - abbaye de Bellefontaine, Bégrolles en Mauges - 49
- Le diaconat - Fêtes et saisons